RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

ABACUS CREDIT IMPACT

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



PHILIPPE HOTTINGUER GESTION

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif d'investir dans des obligations ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux en matière de durabilité au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088, tout en recherchant une performance, sur la durée du placement recommandée. Le FCP vise à réaliser une performance supérieure à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year Index coupons réinvestis (code : LEC5TREU INDEX) + 10 points de base, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Cependant la stratégie de gestion, pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs n'a pas vocation à répliquer la composition de l'indice.

Stratégie d'investissement

En concertation avec la clientèle institutionnelle que nous suivons, nous avons décidé de prendre comme indice de référence un benchmark large, afin de mettre en valeur la stratégie du fonds par rapport à une stratégie plus classique, comme notre clientèle suit. Cela permet ainsi aux clients de pouvoir comparer facilement cette stratégie classique par rapport à notre stratégie basée sur l'investissement à impact

La stratégie d'investissement du fonds intègre ainsi à la fois des critères financiers et des critères extra-financiers avec une approche contraignante visant à sélectionner uniquement les valeurs ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux en matière de durabilité.

L'univers d'investissement de départ du fonds est constitué d'obligations libellées en euros alignées aux standards de l'ICMA, dont le montant en circulation est supérieur à 100 millions, avec une sensibilité inférieure à 8.

Après ce premier filtre, l'équipe de gestion applique son processus d'analyse décrit ci-dessous :

- La politique d'exclusions sectorielles, normatives et de suivi des controverses
- L'analyse ESG « initiale » de l'univers - à l'exception des émetteurs publics et quasi publics (10% de l'actif net) - à l'issue de laquelle sont exclues 20% des entreprises les moins bien notées par rapport à la moyenne générale pondérée en fonction de la capitalisation des entreprises de l'univers selon une approche « Best in Universe ».

Au sein de cet univers investissable, l'équipe de gestion applique un processus d'investissement discrétionnaire propriétaire appelé « ABACUS » visant à offrir une performance ajustée du risque, et par conséquent une maitrise de la volatilité et des "drawdowns" (pertes maximales) tout en intégrant des critères extra financiers. Le processus de construction du portefeuille s'effectue en quatre étapes :

- La première étape consiste à filtrer l'univers investissable grâce à des critères quantitatifs de performance et de risque.
- La deuxième étape est composée de l'analyse fondamentale des titres de sociétés en adéquation avec une analyse macro-économique, intégrant des critères quantitatifs, qualitatifs et financiers.
- La troisième étape comprend l'analyse extra-financière des valeurs, intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- La dernière étape consiste à construire et suivre le portefeuille selon des critères de valorisation, risque et liquidité.

Concernant l'analyse extra-financière :

- Analyse ESG approfondie des émetteurs au regard de plusieurs critères environnementaux (ex :part renouvelable dans le mix énergétique, production et traitement des déchets, consommation de l'eau, l'existence de la politique en matière de la biodiversité…) ; sociaux (ex : qualité de vie au travail, diversité, inclusivité et égalité au travail) ; sociétaux (ex: lutte contre la corruption, gestion responsable de la chaine d'approvisionnement, gestion durable des matières premières) et gouvernementaux (ex : gouvernance interne ESG, composition des organes exécutifs).
- Analyse des KPIs ESG des émissions visant à répertorier les KPIs ESG déterminés par les émetteurs, vérifier leur suivi et leur respect par les émetteurs.

- Analyse d'impact des émissions visant à s'assurer que les obligations investies ou potentielles orientent leurs bénéfices vers des objectifs environnementaux, sociaux et durables tels que énumérés par les Principes.
- Analyse d'impact des émetteurs visant à calculer la contribution substantielle directe ou indirecte de chaque entreprise à un ou plusieurs ODD, s'assurer de d'absence de préjudice significatif et d'une bonne gouvernance.
- Analyse des OPC : ces derniers devront relever de l'article 9 du règlement SFDR et adopter une politique d'exclusion normative conforme à celle du Fonds
- Analyse carbone visant à limiter l'impact négatif du fonds sur le réchauffement climatique, avec une approche carbone proactive fondée sur une vision globale des émissions de carbone induites et évitées par les émetteurs du portefeuille.
- La stratégie d'engagement visant à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques responsables, avec la prise de contact et communications avec les émetteurs, l'exigence de réponse aux questionnaires ESG, suivi de l'évolution des KPIs préétablis, et

L'analyse ESG adoptée par le fonds repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. L'analyse ESG du FCP dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles. Pour pallier les éventuels vides le FCP communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires à travers les questionnaires ESG. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que le Fonds peut investir dans des OPC déclarant faire la promotion de critères extra financiers gérés par des sociétés de gestion extérieures à Philippe Hottinguer Gestion. Ces sociétés de gestion peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité, de politique d'exclusion sectorielle ou de suivi des controverses.

Les impacts extra-financiers sont ceux des entreprises sélectionnées en portefeuille et non les impacts directs du fonds.

Concernant l'analyse financière :

- Analyse financière approfondie : le processus de sélection des obligations s'attachera tout particulièrement à l'analyse de la qualité intrinsèque de chaque émetteur et à l'étude de sa capacité à générer des cash-flows, permettant le service de la dette. L'équipe de gestion a recours à un processus d'évaluation interne de la qualité de crédit des émetteurs permettant de retenir les meilleures sociétés au sein de l'univers.

Les investissements sont sélectionnés sur la base d'une analyse des fondamentaux des entreprises et constituent un portefeuille de titres de créances émis par des entreprises de tous les secteurs économiques et de toutes les zones géographiques, sans contrainte de notation, mais dans les limites définies ci- dessous, et qui peuvent être émis uniquement en euro. Dans un but de diversification, le fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif net dans des titres des pays émergents suivants : Amérique Latine : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Pérou,; Europe de l'Est : Hongrie, Pologne, République Tchèque, Turquie, ; Afrique / Moyen-Orient : Afrique du Sud, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc, Tunisie ; Asie : Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, , Philippines, Corée du Sud, Singapour, Taiwan, Thaïlande.

Le fonds peut également investir sur des titres de PME à hauteur de 20% maximum de son actif net.

Pour la sélection et le suivi des obligations, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle complète l'analyse de celles-ci par sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'équipe de gestion a recours à un processus d'évaluation interne de la qualité de crédit des émetteurs permettant de retenir les meilleurs sociétés au sein de l'univers, selon la société de gestion .

Le portefeuille sera sensible aux fluctuations des taux d'intérêt, et sa sensibilité sera gérée de façon dynamique selon les projections de la société de gestion au sein d'une fourchette globale comprise entre (0) et (+8).

Les émetteurs offrant, selon les convictions du gérant, un fort potentiel de contribution à la thèse d'impact et une valorisation jugée attractive par l'équipe de gestion sont mis en portefeuille.

A l'issue de ces étapes, le portefeuille du fonds est composé d'environ 30-50 valeurs.

La note moyenne du portefeuille obtenue à l'issue de cette analyse extra-financière doit être supérieure à la note moyenne de l'univers d'investissement après l'élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.
Au minimum 90% du portefeuille est couvert par une analyse extra-financière ESG, à l'exclusion de la trésorerie (liquidités, compte "Banque") et des obligations et des titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics. Le taux d'investissement durable est à minima de 80% de l'actif net.
Le fonds s'engage à investir uniquement dans des obligations et/ou fonds répondant aux critères d'investissement durable conformément aux conditions énoncées par le présent document, c'est-à-dire que 100 % des émissions ou fonds détenues seront des investissements durables (hors liquidités et produits dérivés).
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
- De 0 % à 10 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques de toutes capitalisations, de tous les secteurs
- De 0 % à 100 % en titres de créances et instruments du marché monétaire / obligataire, libellé en euro, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. Le fonds pourra investir aux pays émergents dans la limite de 20% de l'encours total du fonds. De plus, le fonds pourra investir jusqu'à 20% de son encours total dans des titres de PME.
Le Fonds pourra également être exposé jusqu'à 10% de son actif net dans des fonds monétaires de tout type, libellé en euros, afin de gérer et d'optimiser la trésorerie du fonds et/ou dans des fonds libellés en euros et agréé SFDR 9, dans un objectif de diversification
Le fonds pourra être exposé jusqu'à 30% de son actif aux titres High Yield, qui sont des titres à caractères spéculatifs.
Le fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif aux titres NR, qui n'ont pas été notés par des agences de notation
- De 0 à 10% en obligations convertibles
Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques, de taux et de crédit sans entrainer une surexposition du portefeuille.

COMMENTAIRE DE GESTION

Politique de gestion annuelle
ABACUS CREDIT IMPACT
Période du 31/12/2024 au 31/12/2025

Analyse des performances du fonds

Part I (FR001400FT55) au 31/12/2025 :
VL : 1,098.39 EUR
Nombre de parts en circulation : 7,893.551
Actif net : 8,670,253.96 EUR
Sur la période considérée, la performance du fonds ABACUS CREDIT IMPACT part I est de +3.16 % et celle de son benchmark, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year Index coupons réinvestis (code : LEC5TREU INDEX) + 10 bp est de +3.61 %

Part SI (FR001400FT63) au 31/12/2025 :
VL : 11,005.28 EUR
Nombre de parts en circulation : 245.983
Actif net : 2,707,112.7 EUR
Sur la période considérée, la performance du fonds ABACUS CREDIT IMPACT part R est de +3.26 % et celle de son benchmark, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year Index coupons réinvestis (code : LEC5TREU INDEX) est de + 3.51 %

Inventaire du portefeuille au 31/12/2025 :

ISIN Code	ShortName	Devise	Quantité	Cours	Valorisation boursière €	Pondération	Classe d'Actif
FR0014003N69	Air Liquide Finance SA 0.375% 27-MAY-203	EUR	300 000	0,87	261 294	2,30%	Obligation
XS2775027472	Autostrade per l'Italia S.p.A. 4.625% 28-FEI	EUR	400 000	1,03	429 491	3,77%	Obligation
FR0013463775	CNP Assurances SA 2.0% 27-JUL-2050	EUR	600 000	0,93	565 318	4,97%	Obligation
FR0014002BJ9	Credit Mutuel Arkea Societe cooperative a	EUR	200 000	0,83	167 086	1,47%	Obligation
XS2554997937	Covestro AG 4.75% 15-NOV-2028	EUR	200 000	1,05	210 923	1,85%	Obligation
PTEDP4OM0025	EDP S.A. 5.943% 23-APR-2083	EUR	100 000	1,05	109 473	0,96%	Obligation
FR0014003S56	Electricite de France, Societe Anonyme 2.6	EUR	400 000	0,98	396 903	3,49%	Obligation
XS2588859376	East Japan Railway Company 4.11% 22-FEE	EUR	400 000	0,98	405 946	3,57%	Obligation
XS2312733871	Forvia SE 2.375% 15-JUN-2029	EUR	200 000	0,98	195 656	1,72%	Obligation
XS2842061421	Heidelberg Materials AG 3.95% 19-JUL-203	EUR	337 000	1,02	349 761	3,07%	Obligation
XS2918553855	Holding d'Infrastructures des Metiers de	EUR	200 000	1,04	209 308	1,84%	Obligation
FR0014007NF1	Icade SA 1.0% 19-JAN-2030	EUR	500 000	0,91	460 378	4,05%	Obligation
FR0013384567	La Poste Societe anonyme 1.45% 30-NOV-2	EUR	200 000	0,97	193 586	1,70%	Obligation
DE000A289QR9	Mercedes-Benz Group AG 0.75% 10-SEP-20	EUR	100 000	0,91	91 354	0,80%	Obligation
XS2742660157	Motability Operations Group PLC 3.625% 2	EUR	306 000	1,02	317 238	2,79%	Obligation
XS2574870759	Motability Operations Group PLC 3.5% 17-J	EUR	274 000	1,01	280 149	2,46%	Obligation
XS2563353361	Orsted Green Bonds 2022-Without Fixed N	EUR	228 000	1,02	234 605	2,06%	Obligation
FR0013535150	Praemia HEALTHCARE SA 1.375% 17-SEP-20	EUR	600 000	0,91	546 698	4,81%	Obligation
XS2532247892	SKF AB 3.125% 14-SEP-2028	EUR	100 000	1,01	101 640	0,89%	Obligation
XS2288109676	Telecom Italia S.p.A. 1.625% 18-JAN-2029	EUR	340 000	0,96	331 902	2,92%	Obligation
XS2646608401	Telefonica Europe BV 6.75% PERP	EUR	400 000	1,11	451 353	3,97%	Obligation
FR001400L9Q7	Valeo SE 5.875% 12-APR-2029	EUR	300 000	1,08	336 167	2,95%	Obligation
DE000A3829J7	Vonovia SE 4.25% 10-APR-2034	EUR	400 000	1,03	422 851	3,72%	Obligation
XS2592659671	V. F. Corporation 4.25% 07-MAR-2029	EUR	375 000	1,01	390 149	3,43%	Obligation
XS2486825669	Volvo Car AB 4.25% 31-MAY-2028	EUR	259 000	1,03	273 193	2,40%	Obligation
XS2399981435	Seche Environnement SA 2.25% 15-NOV-20	EUR	252 000	0,98	246 784	2,17%	Obligation
XS2314312179	AXA SA 1.375% 07-OCT-2041	EUR	505 000	0,89	452 738	3,98%	Obligation
XS2295333988	Iberdrola International BV 1.825% PERP	EUR	300 000	0,94	285 699	2,51%	Obligation
FR001400KKM2	Orange SA 3.875% 11-SEP-2035	EUR	300 000	1,01	307 415	2,70%	Obligation
XS2655993033	Rexel SA 5.25% 15-SEP-2030	EUR	337 000	1,04	355 482	3,12%	Obligation
FR001400SIL1	Unibail-Rodamco-Westfield SE 3.875% 11-	EUR	300 000	0,99	301 721	2,65%	Obligation
PTEDPSOM0002	EDP S.A. 4.625% 16-SEP-2054	EUR	200 000	1,03	212 918	1,87%	Obligation
FR001400F2R8	Air France-KLM SA 8.125% 31-MAY-2028	EUR	300 000	1,11	347 571	3,05%	Obligation
XS2411241693	Talanx AG 1.75% 01-DEC-2042	EUR	400 000	0,89	355 499	3,12%	Obligation
DE000BU3Z005	Germany 2.3% 15-FEB-2033	EUR	700 000	0,98	698 661	6,14%	Obligation
Compte courant		EUR			110 167	0,97%	Liqudité
Compte de provisions coupons mis en paiement		EUR			0	0,00%	Liqudité
Compte de provision pour frais de gestion financières		EUR			-7 485	-0,07%	Liqudité
Compte de provision pour frais de gestion administratives		EUR			-22 226	-0,20%	Liqudité
Compte de provision pour Commissions de surperformance		EUR			0	0,00%	Liqudité
Compte de provision droits acquis		EUR			0	0,00%	Liqudité

En date de fin de période, le fonds ABACUS CREDIT IMPACT est principalement investi sur les secteurs de :

- Finance/Rental/Leasing : 11,51%
- Electric Utilities : 10,90%
- Real Estate Development : 7,76%
- Real Estate Investment Trusts : 7,46%
- Sovereign : 6,14%
- Wireless Telecommunications : 5,62%
- Investment Managers : 4,97%
- Auto Parts: OEM : 4,67%
- Multi-Line Insurance : 3,98%
- Engineering & Construction : 3,77%
- Railroads : 3,57%

- Apparel/Footwear : 3,43%
- Motor Vehicles : 3,20%
- Life/Health Insurance : 3,12%
- Wholesale Distributors : 3,12%
- Construction Materials : 3,07%
- Airlines : 3,05%
- Environmental Services : 2,17%
- Chemicals: Specialty : 1,85%
- Water Utilities : 1,84%
- Air Freight/Couriers : 1,70%
- Regional Banks : 1,47%
- Metal Fabrication : 0,89%

Engagement hors Bilan : Néant

Indicateur des mouvements : liste des 10 principaux achats et ventes (en terme de montant) sur la période :

Date d'Op	Date Valeur	Libellé	ISIN Code	ShortName	Currency	Quantité	Cours exec	Montant brut en €uros
ACHATS :								
10/02/2025	12/02/2025	Achat	XS25888593	East Japan Railway Company	EUR	200 000	105,99%	219 973,41
10/02/2025	12/02/2025	Achat	XS27750274	Autostrade per l'Italia S.p.A. 4	EUR	200 000	104,66%	218 161,63
22/01/2025	24/01/2025	Achat	XS27750274	Autostrade per l'Italia S.p.A. 4	EUR	200 000	103,75%	215 859,44
20/02/2025	24/02/2025	Achat	DE000A382S	Vonovia SE 4.25% 10-APR-2034	EUR	200 000	103,47%	214 390,05
21/10/2025	23/10/2025	Achat	DE000BU3ZI	DBR 2,3 02/15/33	EUR	200 000	99,74%	202 630,68
04/08/2025	06/08/2025	Achat	DE000BU3ZI	DBR 2,3 02/15/33	EUR	200 000	99,07%	200 305,67
17/03/2025	19/03/2025	Achat	FR001400SII	Unibail-Rodamco-Westfield S	EUR	200 000	97,31%	198 623,01
24/03/2025	26/03/2025	Achat	FR0014003N	Air Liquide Finance SA 0.375%	EUR	200 000	84,77%	170 160,60
27/03/2025	31/03/2025	Achat	FR0014002B	Credit Mutuel Arkea Societe c	EUR	200 000	81,07%	162 229,89
15/05/2025	19/05/2025	Achat	FR001400KK	Orange SA 3.875% 11-SEP-2035	EUR	100 000	102,87%	105 520,11
VENTES :								
14/05/2025	16/05/2025	Vente	XS22924867	Acea Spa 0.0% 28-SEP-2025	EUR	-200 000	0,99	198 262,00
19/02/2025	21/02/2025	Vente	FR0014003S	Electricite de France, Societe	EUR	-200 000	0,97	197 119,64
04/09/2025	08/09/2025	Vente	FR00140005	Arkema S,A, 0,125% 14-OCT-20	EUR	-200 000	0,98	195 431,34
26/09/2025	30/09/2025	Vente	XS25326810	FERROV 3 3/4 04/14/27	EUR	-145 000	1,02	150 163,89
16/05/2025	20/05/2025	Vente	XS23469722	Arcelik A.S. 3.0% 27-MAY-2026	EUR	-132 000	1,00	135 276,85
26/09/2025	30/09/2025	Vente	FR001400F2	AFFP 8 1/8 05/31/28	EUR	-100 000	1,12	114 445,75
03/06/2025	05/06/2025	Vente	XS19802708	Terna S.p.A. 1.0% 10-APR-2026	EUR	-100 000	0,99	99 034,42
25/06/2025	27/06/2025	Vente	XS23842691	LeasePlan Corporation N,V, 0,	EUR	-100 000	0,97	97 658,68
13/06/2025	17/06/2025	Vente	FR00132644	Regie Autonome des Transpc	EUR	-100 000	0,97	97 550,14
13/06/2025	17/06/2025	Vente	XS23842691	LeasePlan Corporation N,V, 0,	EUR	-100 000	0,97	97 522,84

Analyse de l'encours du fonds

L'encours du fonds ABACUS CREDIT IMPACT est 11,4 millions d'euros au 31/12/2025.
L'encours du fonds est investi à 99,29 % (taux exposition obligation) à la fin de la période concernée.

Analyse de la gestion du fonds

En 2025, le marché obligataire à une nouvelle fois enregistré des performances positives malgré des taux allemands qui ont progressé. Cette hausse était peu cattendue au contraire des taux français dont l'instabilité politique et budgétaire ont amené le taux 10ans au-dessus de celui de l'Italie. En europe les

différents plans de relances ont eu un impact positif sur les obligations « Corporates ». Cette tendance s'est confirmée sur décembre et devrait continuer sur 2026.

Au niveau du portefeuille le fonds Credit Impact affiche une performance relativement inférieure à son indice en 2025 à +3,2% contre +3,5% pour son indice de référence (Bloomberg Euro Aggregate 5-7). Le fonds à cependant profité de la hausse des taux pour allonger la duration du portefeuille et bénéficier d'un contexte 2026 qui devrait être favorable.

Gestion de la trésorerie

La trésorerie du fonds est majoritairement investie dans des OPCVM (CM-AM MONE PREM.3D / FR0000009946) dans la limite de 10% de l'actif net (contrainte réglementaire).

Informations relatives à la performance de l'OPCVM

La performance du fonds sur la période s'élève à :

- + 3,16 % pour la part I
- + 3,26 % pour la part SI

Rappelons que cette performance ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Frais courants

Sur la durée de l'exercice (du 31/12/2024 au 31/12/2025) les frais courants de gestion représentent :

- Pour la part I : 1.05 % de l'actif net moyen (Frais de gestion financière : 0.75 % + Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille : 0.30 %) + Commissions de mouvement * (**Titres vifs actions ; bons de souscription warrants et obligations convertibles :** 25 EUR TTC pour les valeurs françaises, belges et néerlandaises 60 EUR TTC pour les autres valeurs étrangères ; **Titres de créances et instruments du marché monétaire :** 25 EUR TTC pour les valeurs françaises, belges et néerlandaises 45 EUR TTC pour les autres valeurs étrangères ; **OPCVM et FIA :** 15 EUR TTC OPCVM et FIA commercialisés en France/admis Euroclear 40 EUR TTC OPCVM et FIA commercialisés à l'Etranger)

- Pour la part SI : 0.95 % de l'actif net moyen (Frais de gestion financière : 0.65 % + Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille : 0.30 %) + Commissions de mouvement * (**Titres vifs actions ; bons de souscription warrants et obligations convertibles :** 25 EUR TTC pour les valeurs françaises, belges et néerlandaises 60 EUR TTC pour les autres valeurs étrangères ; **Titres de créances et instruments du marché monétaire :** 25 EUR TTC pour les valeurs françaises, belges et néerlandaises 45 EUR TTC pour les autres valeurs étrangères ; **OPCVM et FIA :** 15 EUR TTC OPCVM et FIA commercialisés en France/admis Euroclear 40 EUR TTC OPCVM et FIA commercialisés à l'Etranger)

- Commission de surperformance part I : 0.00%
- Commission de surperformance part SI : 0.00%

*Part fixe revenant au dépositaire

Vie juridique : principaux changements intervenus dans le fonds

En date d'effet du 01/09/2025 :
Modification de la centralisation des souscriptions rachats qui passe de J avant 12h00 à J-1 avant 12h00

Procédure interne de Best execution

Les ordres en gestion collective passés via l'outil XL FO auprès des brokers accrédités font l'objet d'un contrôle « best exécution ».
En J+1, les cours d'exécution de la veille sont rapprochés avec le VWAP (source FACTSET)

En cas d'écart significatif, le gérant est averti et une éventuelle réclamation est portée à l'intermédiaire financier.

Il est à noter que certaines exécutions ne sont pas « booker » le jour même et sont stockées chez le broker. Dans ce cas-là, le dépouillement de l'ordre se fait sur un cours moyen d'exécution sur plusieurs jours et le rapprochement avec le VWAP n'est pas forcément représentatif d'un contrôle « best exécution ».

Sur les ordres avec un cours limite, le MO de la SGP contrôle l'adéquation du cours d'exécution avec le cours limite. En cas de dépassement le gérant et /ou la contrepartie en est/sont averti(s).

Opération d'acquisition et cessions temporaire de titres

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre

Politique ESG :

Le FCP affiche un objectif d'investissement durable conformément à **l'article 9** du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : Abacus Credit Impact
Numéro LEI ("Legal entity identifier"): 969500HG7RXD007YV119

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

- [x] **Oui**
- [] **Non**

- [x] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: 77,8%
 - [] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemenal au titre de la taxinomie de l'EU
 - [x] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [x] Il a réalisé des investissements **durables ayant un objectif social**: 21,5 %
- [] Il promouvait les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il presentait une proportion minimale de __ % d'investissements durables.
 - [] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - [] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - [] ayant un objectif socialith a social objective
- [] Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires de l'investissement suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui **dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Le fonds poursuit un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du règlement SFDR (UE) 2019/2088. À ce titre, il investit dans des obligations émises par des entreprises générant des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs, tout en visant une performance financière. Le fonds s'engage formellement à maintenir une part minimale de 80 % de son actif net en investissements durables, dont au minimum 65% ayant des objectifs environnementaux et minimum 15% ayant des objectifs sociaux.

Au 31 décembre 2025, soit deux ans après le lancement du fonds, la proportion de l'investissement durable atteint 99,3%. La proportion d'investissement durable ayant un ou plusieurs objectifs environnementaux est de 77,8%. La proportion d'investissement durable ayant un ou plusieurs objectifs sociaux est de 21,5%.

1

Le fonds est construit et géré selon les contraintes suivantes :

- Assurer que toute valeur en portefeuille est investissable selon l'approche de sélectivité Best-in-Universe excluant les 20% d'émetteurs les moins bien notés, tous secteurs confondus ;
- Assurer que la sélection de valeurs en portefeuille atteint une meilleure note ESG que celle de l'univers d'investissement après élimination d'au minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;
- Assurer un taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille supérieur à 90% de l'actif net. En effet, sont analysés au minimum 90% des instruments financiers composant le portefeuille, à l'exclusion de la trésorerie (liquidités, compte "Banque") et des obligations et des titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics ;
- Assurer un taux d'investissement durable à 80% de l'actif net. Le taux de durabilité d'investissement est calculé selon :
 - l'alignement des obligations aux standards de l'International Capital Market Association (ICMA), notamment selon les Green Bond Principles (GBP), Social Bond Principles (SBP), Sustainability Bond Guidelines (SBG), Sustainability Linked Bond Principles (SLBP). Le fonds prend en compte les obligations répertoriées comme durables par l'ICMA, et celles affirmées durables selon notre analyse interne des Principes.
 - l'alignement des OPCVM sélectionnés à nos exigences de durabilité.

L'évaluation de la durabilité des émetteurs, basée sur leur contribution aux Objectifs de développement durable (ODD), est également suivie. Toutefois, aucun seuil d'exclusion systématique reposant exclusivement sur cette analyse n'a été instauré à ce stade.

La conformité aux contraintes d'investissement fait l'objet d'un suivi quotidien. Les indicateurs clés de durabilité du fonds sont diffusés mensuellement via nos reportings de gestion et sur notre site internet. Une diffusion annuelle a également lieu lors de la publication du rapport financier comprenant l'Annexe SFDR, du rapport Article 29 (Loi Énergie-Climat) ainsi que le rapport des Principales Incidences Négatives (PAI).

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité*

Au 31 décembre 2025 :

Obligations alignées aux standards de l'ICMA				Trésorerie	Total
Green bonds	Sustainable bonds	Social bonds	Sustainability Linked bonds (SLB)		
62,8%	2,9%	18,7%	14,9%	0,71%	**100%**

Investissement durable	**Environnement**	**69,2%**
	Green bonds corporate	56,7%
	Green bonds souverain	6,1%
	50% des Sustainable bonds	0,5*(2,9%)=1,5%
	SLB avec des KPI environnementaux	13,5%
	Social	**20,2%**
	Social bonds	18,7%
	50% des Sustainable bonds	0,5*(2,9%) = 1,5%
	SLB avec des KPI sociaux	1,4%
	Total durable	**99,3%**
	Trésorerie	**0,7%**
	Total	**100%**

L'indicateur d'investissement durable ayant un ou plusieurs objectifs environnementaux est calculé selon la méthodologie suivante :

*Total des green bonds + 1/2 des sustainability bonds + SLB ayant des KPI environnementaux**

L'indicateur d'investissement durable ayant un ou plusieurs objectifs sociaux est calculé selon la méthodologie suivante :

*Total des social bonds + 1/2 des sustainability bonds + SLB ayant des KPI environnementaux**

* Dans le cadre de l'analyse des SLB, nous nous appuyons sur les indicateurs clés de performance (KPI) détaillés dans le framework de l'émetteur pour qualifier la nature environnementale ou sociale des objectifs poursuivis.

- *et par rapport aux périodes précédentes ?*

Le fonds Abacus Credit Impact a été lancé en novembre 2023, ce rapport est donc le deuxième exercice du fonds. La performance 2024 étant la suivante :

Trésorerie	Sustainability Linked Bonds	Green Bonds	Social Bonds	Sustainable Bonds
3,5%	14,8%	62,6%	16,5%	2,6%

Investissement durable	Environnemental	77,8%
	Social	18,7%
	Total	96,5%

- *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils-pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

 - *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris* en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Afin d'assurer que le fonds n'investit pas dans les entreprises susceptibles de causer un préjudice substantiel aux objectifs environnementaux et sociaux, plusieurs étapes sont définies :

1) Politique d'exclusion
2) Approche Best-In-Universe
3) Gestion des controverses
4) Analyse ESG avec focus DNSH

Détails de la politique d'exclusion

Exclusions normatives : sont exclues les activités liées à la fabrication et au stockage d'armes controversées conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, ainsi qu'à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1975) et des armes chimiques (1997). Le fonds exclut également les émetteurs en violation des dix principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, conformément aux standards applicables aux sociétés de gestion françaises.

Exclusions sectorielles : sont également exclues les entreprises exerçant des activités liées aux combustibles fossiles, plus particulièrement celles impliquées dans les activités liées à l'extraction, au transport et à la production d'électricité à partir du charbon, celles impliquées dans l'extraction, la transformation et le transport du pétrole et du gaz naturel (1 % du chiffre d'affaires issu du charbon, 10% pour le pétrole et 50% pour le gaz naturel). Les entreprises qui produisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires à partir de production d'électricité carbonée (>100gCO2eq/kWh produit). Les entreprises impliquées dans la production de tabac ainsi que celles impliquées dans l'industrie du divertissement pour adultes sont également exclues.

L'ensemble de ces exclusions est en accord avec les exclusions du EU Paris-aligned Benchmark du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020.

4

Détails de l'approche Best-in-Universe

Le compartiment exclut 20% des entreprises les moins bien notées par rapport à la moyenne générale pondérée en fonction de la capitalisation des entreprises de l'univers selon une approche « Best-in-Universe ». Cette approche consiste à retenir les émetteurs les mieux notés et ainsi limiter les risques de durabilité.

Détails de la méthode de gestion des controverses

Le fonds intègre des critères de controverse tant dans l'analyse ESG initiale que dans l'analyse approfondie, concernant respectivement la détermination de l'univers d'investissement et la construction du portefeuille. Ils traduisent directement des comportements controversés, concernant la responsabilité environnementale, sociale ou sociétale des actifs. Ainsi, le fonds veille de manière continue à ce qu'aucun titre investi n'ait adopté de comportement controversé ou causé de préjudice grave. Si un tel cas était établi la procédure de gestion des controverses serait déclenchée et pourrait résulter en l'exclusion, de l'entreprise du portefeuille et de l'univers.

Détails de l'analyse ESG avec focus DNSH

L'outil d'analyse ESG est basé sur une centaine d'indicateurs, répartis en 4 piliers : environnemental, social, sociétal et de gouvernance.

Nous avons sélectionné des indicateurs qui permettent la prise en considération des indicateurs concernant les incidences négatives sur la base de leur importance, disponibilité, probabilité de survenance et le caractère potentiellement grave ou irrémédiable de leurs conséquences.

Les 14 principales incidences négatives (PAI pour Principal Adverse Impact) du tableau 1, ainsi qu'une sélection d'indicateurs supplémentaires dans les tableaux 2 et 3, comme définis par l'Annexe I du Rectificatif au règlement délégué (UE) 2022/1288 publié le 27 décembre 2022, font également partie de nos outils d'analyse ESG initiale et approfondie.

En supplément de la prise en compte des PAI, l'analyse des indicateurs environnementaux participe au contrôle du principe DNSH (Do No Significant Harm), mécanisme réglementaire qui s'inscrit dans le cadre de la Taxonomie européenne. En effet, l'ensemble des indicateurs du pilier environnemental permet d'appréhender une potentielle atteinte à un ou plusieurs des objectifs environnementaux tels que définis dans la Taxonomie européenne : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution et la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Des informations supplémentaires concernant les indicateurs utilisés sont disponibles dans le document pré-contractuel.

Les indicateurs d'impacts négatifs sont notés selon une matérialité variable. Au sein de chaque pilier, les pondérations des catégories et des critères varient selon la pertinence du critère considéré pour chacun des onze secteurs d'activité couverts par notre modèle, ainsi que la taille de capitalisation de l'entreprise. Certains critères sont plus pertinents et significatifs que d'autres pour chaque secteur d'activité. En ce sens, plus le secteur est susceptible de produire des effets négatifs sur ces facteurs, plus le critère sera important et plus rigoureusement noté.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Notre politique d'exclusion repose sur les normes internationales encadrant les comportements controversés. Elle établit les standards minimaux requis pour prévenir toute violation grave des droits fondamentaux et du droit humanitaire.

En matière de protection des droits de l'homme, cette politique s'appuie spécifiquement sur les dix principes du Pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE. À ce titre, le fonds exclut systématiquement les entreprises dont les pratiques contreviennent à ces principes.

Ce mécanisme de filtrage garantit le respect du principe DNSH, assurant ainsi que le portefeuille ne cause aucun préjudice important aux objectifs d'investissement durable.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Notre méthodologie d'analyse ESG intègre les 14 incidences négatives principales du tableau 1 et une sélection d'indicateurs des tableaux 2 et 3, conformément à l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Concernant le tableau 1 des RTS, tous les indicateurs sont appliqués, hormis l'indicateur n°8 relatif aux « Rejets dans l'eau », pour lequel nous utilisons comme proxy la consommation d'eau (en m^3) par million d'euros investi.

Le processus d'intégration de ces indicateurs a été exposé précédemment.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 fiscales.

Nom	ISIN	Secteur	Thème	Pondération
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND	DE000BU3Z005	Administration	Green	6,14%
CNP ASSURANCES SA	FR0013463775			
PRAEMIA HEALTHCARE SACA	FR0013535150			
ICADE	FR0014007NF1			
AXA SA	XS2314312179			

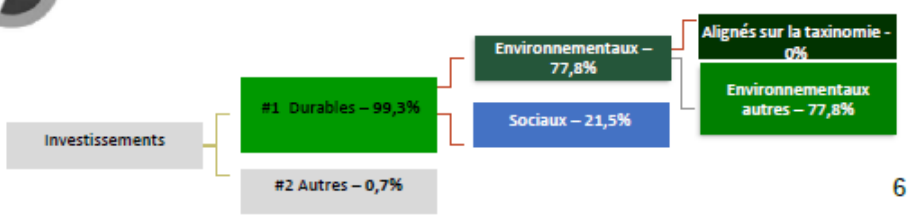
Une image contenant texte, capture d'écran, Police, nombre

Le contenu généré par l'IA peut être incorrect.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31 décembre 2025, le portefeuille atteint 99,3% d'investissements durables, contribuant à un ou plusiers objectifs de développement durable environnementaux et sociaux.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***



6

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La répartition sectorielle utilise la nomenclature GICS et se constitue comme suit au 31 décembre 2025 :

Secteur	Pondération
Services aux collectivités	20,2%
Industrie	15,4%
Immobilier	15,2%
Finance	13,5%
Consommation discrétionnaire	11,3%
Services de communication	9,6%
Administration	6,1%
Matériaux	4,1%
Consommation de base	3,8%
Energie	0,0%
Soins de santé	0,0%
Technologies de l'information	0,0%

Le secteur « Administration » comprend uniquement l'obligation souveraine allemande.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

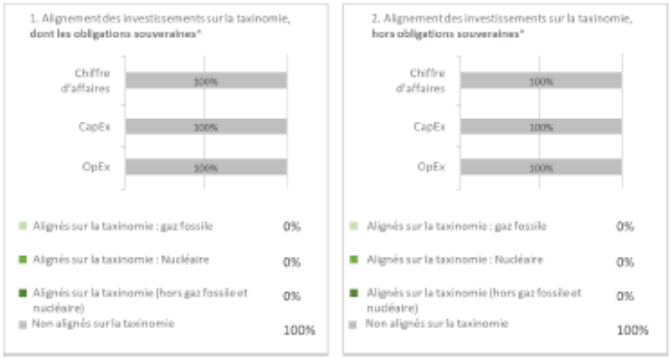
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissement durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liés au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont confrmes à la taxinomie de l'UE*?

☐ Oui ☒ Non

*Les activités liées au gaz fossile et/ ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



7

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habillitantes ?*

 0%

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

 0%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

77,8%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

21,5%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La poche "#2 Non durable" s'élevait à 0,7% et correspond uniquement à la trésorerie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur la plan environnemental



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la prériode de référence ?

La nature du fonds ainsi que sa construction, font que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées tout au long de la période de référence. Pour rappel la société de gestion qualifie d'investissements durables les émissions alignées sur les principes de l'ICMA (*International Capital Market Association*) relatifs aux obligations vertes (*Green Bonds*), sociales (*Social Bonds*), durable (Sustainable Bonds) et liées à la durabilité (*Sustainability-Linked Bonds*). Au-delà des titres répertoriés dans la base de données de l'ICMA, l'équipe de gestion peut sélectionner des obligations répondant à ses propres critères internes de durabilité.

Grâce à l'outil Bloomberg, nous suivons l'émission de titres alignés selon les principes de l'ICMA. Au cours de l'année 2025, le fonds a concentré l'intégralité de ses investissements sur des obligations conformes à ces principes, sans intégrer de titres reposant sur des critères internes spécifiques.

De plus, le fonds est construit et géré selon les contraintes énumérées en page 2 du présent document. L'ensemble des contraintes a été respecté tout au long de l'année 2025.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Bien que le fonds n'ait pas désigné d'indice de référence, il s'impose de surpasser la note ESG moyenne de son univers d'investissement.

Sur le plan financier, le FCP vise une performance nette supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year (LEC5TREU INDEX) majoré de 65 points de base. Cet indice est représentatif des obligations privées "Investment Grade" en euros d'une maturité de 5 à 7 ans.

Afin d'assurer une parfaite cohérence, les émetteurs de l'univers d'investissement comme ceux de l'indice Bloomberg sont évalués selon la méthodologie ESG propre au portefeuille (mêmes indicateurs, modes de calcul et approche de matérialité variable). Ce dispositif permet un suivi et une comparaison quotidienne des scores extra-financiers.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

En matière de durabilité, aucun contrainte n'est appliquée. En effet, l'univers d'investissement est exclusivement composé d'obligations conformes aux principes de l'ICMA, à l'instar du portefeuille. À titre d'information, la proportion de titres respectant ces mêmes principes au sein de l'indice Bloomberg s'élevait à 20,7 %.

Abacus Credit Impact Obligations alignées aux standards de l'ICMA				Trésorerie	Total
Green bonds	Sustainable bonds	Social bonds	Sustainability Linked bonds		
62,8%	2,9%	18,7%	14,9%	0,71%	100%

Univers d'investissement obligations alignées aux standards de l'ICMA			
Green bonds	Sustainable bonds	Social bonds	Sustainability Linked bonds
74,8%	3,7%	9,1%	12,4%

Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year Obligations alignées aux standards de l'ICMA				Autre
Green bonds	Sustainable bonds	Social bonds	Sustainability Linked bonds	
17,9%	0,7%	1,1%	3,1%	77,1%

9

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pendant la période de janvier à décembre 2025, la note ESG du portefeuille est restée supérieure à celle de son univers de référence. Les notes ci-dessous sont des moyennes pondérées :

	Abacus Credit Impact	Univers	Indice
Total	**75,6**	**73,3**	**64,6**
Pilier Environnement	23,0	20,0	16,8
Pilier Social	17,4	18,2	15,3
Pilier Sociétal	17,9	17,7	16,1
Pilier Gouvernance	17,3	17,4	16,3
Taux de couverture	93,2%*	100%	99,57%

*La trésorerie et l'obligation souveraine allemande ne sont pas integrées à l'analyse ESG.

10

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

ABACUS CREDIT IMPACT

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Informations à caractère déontologique

PHILIPPE HOTTINGUER GESTION dispose d'une procédure formalisée de sélection des contreparties, basée sur des critères de coût, de qualité d'exécution, de diversité et de traitement administratif des opérations. Périodiquement et au moins une fois par an, la liste des contreparties autorisées est passée en revue afin d'y apporter toute modification utile et nécessaire sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Procédure de sélection de contreparties autorisées :

1/ Toute opération avec une contrepartie (broker …) fait l'objet au préalable d'une procédure d'accréditation

2/ La gestion des intermédiaires financiers est placée sous la responsabilité de la Direction Générale, qui procède :

- À l'autorisation des nouvelles contreparties ;

- À une revue de qualité des contreparties autorisées, (analyses des volumes traités, recherche, exécution (prix), B/O (confirmations, règlement livraison…)

- À toute décision nécessaire avec les contreparties (révision de tarif, demande d'amélioration de service, …).

La fréquence de revue des contreparties autorisées est semestrielle.

3/ Les principaux critères de sélections des contreparties autorisées sont les suivants :

- Solidité financière de la contrepartie

- Notoriété de la contrepartie

- Pertinence de l'analyse de la contrepartie

- Capacité à traiter les types de produits envisagés, et positionnement sur le marché

- Prix

4/ Chaque année les intermédiaires financiers accrédités par la Société de Gestion font l'objet d'une évaluation.

Différents critères ont été retenus dans une grille d'évaluation permettant d'attribuer à chaque Broker une « note ». Cette évaluation permet ainsi de déterminer les besoins de la Société de Gestion vis-à-vis de ses brokers et de justifier le choix de ses intermédiaires financiers.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La totalité des rémunérations des gérants et de l'ensemble du personnel intervenant sur le fonds ABACUS CREDIT IMPACT est pris en charge par la SGP Philippe Hottinguer Gestion. De ce fait le fonds ABACUS CREDIT IMPACT ne supporte aucune charge de rémunération fixe ou variable liées aux gérants ni au personnel intervenant sur le fonds.
Les rémunérations globales du personnel intervenant sur l'ensemble de nos fonds (ABACUS GREEN DEAL ; ABACUS CREDIT IMPACT ; INSTIS OBLIG V ; Placeuro-ABACUS DISCOVERY ; Placeuro PHG ASSET ASSET) sont conformes à notre politique de rémunération disponible sur le site de la société (https://www.philippehottinguer.com/fr/phhgestion/) ou sur demande auprès de la société. Cette politique de rémunération mise en œuvre par la société de gestion ne conduit pas à une prise de risque excessive et elle est compatible avec une gestion saine et efficace des risques.

Evènements intervenus au cours de la période

01/09/2025 - Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat, auparavant « centralisés à J », désormais « centralisés à J-1 ouvré ».

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**306 292,68**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	306 292,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**10 598 250,16**	**11 983 945,79**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 598 250,16	11 983 945,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**698 660,51**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	698 660,51	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	**419 482,41**
OPCVM	0,00	210 098,92
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	209 383,49
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**11 296 910,67**	**12 709 720,88**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**0,00**	**0,00**
Comptes financiers	**110 166,77**	**73 584,99**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**110 166,77**	**73 584,99**
Total Actif I + II	**11 407 077,44**	**12 783 305,87**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	11 026 620,47	11 960 904,31
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	350 746,19	778 226,05
Capitaux propres I	**11 377 366,66**	**12 739 130,36**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**29 710,78**	**44 175,51**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**29 710,78**	**44 175,51**
Total Passifs : I + III + IV	**11 407 077,44**	**12 783 305,87**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	3 102,74	2 048,83
Produits sur obligations	399 943,52	291 718,35
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	**403 046,26**	**293 767,18**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**0,00**
Total Revenus financiers nets (A)	**403 046,26**	**293 767,18**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-122 850,41	-121 076,59
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-122 850,41**	**-121 076,59**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**280 195,85**	**172 690,59**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-20 866,75**	**20 820,51**
Revenus nets I = C + D	**259 329,10**	**193 511,10**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	133 608,83	145 287,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 330,00	-5 392,38
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**132 278,83**	**139 894,77**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-9 725,55**	**1 715,47**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**122 553,28**	**141 610,24**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-41 952,54	404 155,80
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**-41 952,54**	**404 155,80**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**10 816,35**	**38 948,91**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-31 136,19**	**443 104,71**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**350 746,19**	**778 226,05**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif d'investir dans des obligations ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux en matière de durabilité au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088, tout en recherchant une performance, sur la durée du placement recommandée. Le FCP vise à réaliser une performance supérieure à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year Index coupons réinvestis (code : LEC5TREU INDEX) + 10 points de base, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Cependant la stratégie de gestion, pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs n'a pas vocation à répliquer la composition de l'indice.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	09/11/2023		
Actif net total	**11 377 366,66**	**12 739 130,36**			
PART CAPI I1					
Actif net	8 670 253,96	9 307 260,92			
Nombre de parts	7 893,551	8 740,951			
Valeur liquidative unitaire	1 098,39	1 064,78			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	36,61	27,74			

PART CAPI SI					
Actif net	2 707 112,70	3 431 869,44			
Nombre de parts	245,983	322,003			
Valeur liquidative unitaire	11 005,28	10 657,88			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	377,50	287,30			

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part SI :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part DO :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
I	FR001400FT55	1,05 % Taux maximum dont frais de gestion financière : 0,75 % Taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,3 % Taux maximum	Actif net
DO	FR001400FT48	1,6 % Taux maximum dont frais de gestion financière : 1,3 % Taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,3 % Taux maximum	Actif net
SI	FR001400FT63	0,95 % Taux maximum dont frais de gestion financière : 0,65 % Taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,3 % Taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
I	FR001400FT55	0,20 % TTC Taux maximum de l'actif net la société de gestion se donne le droit d'augmenter le taux des Frais de fonctionnement et autres services de 0.10% par an sans obligation d'avertir le porteur.
DO	FR001400FT48	0,20 % TTC Taux maximum de l'actif net la société de gestion se donne le droit d'augmenter le taux des Frais de fonctionnement et autres services de 0.10% par an sans obligation d'avertir le porteur.
SI	FR001400FT63	0,20 % TTC Taux maximum de l'actif net la société de gestion se donne le droit d'augmenter le taux des Frais de fonctionnement et autres services de 0.10% par an sans obligation d'avertir le porteur.

Commission de surperformance

Part FR001400FT55 I

20% TTC de la surperformance par rapport à son indice de référence Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year Index coupons réinvestis (code : LEC5TREU INDEX) pour la part SI, +10 points de base pour la part I, + 65 points de base pour la part R, calculé à partir de la dernière valeur liquidative de l'exercice comptable précédent ou, à défaut de la date de création de la part.

Assiette : Actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance

et ;

- la valeur d'un actif de comparaison ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul

et ;

- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter du premier exercice du fonds ouvert le 10/11/2023, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
(6) Elle est potentiellement acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2024

Part FR001400FT48 DO

20% TTC de la surperformance par rapport à son indice de référence Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year Index coupons réinvestis (code : LEC5TREU INDEX) pour la part SI, +10 points de base pour la part I, + 65 points de base pour la part R, calculé à partir de la dernière valeur liquidative de l'exercice comptable précédent ou, à défaut de la date de création de la part.

Assiette : Actif net
(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :
- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance
et ;
- la valeur d'un actif de comparaison ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul
et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.
(2) A compter du premier exercice du fonds ouvert le 10/11/2023, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
(6) Elle est potentiellement acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2024

Part FR001400FT63 SI

20% TTC de la surperformance par rapport à son indice de référence Bloomberg Euro Aggregate Corporate 5-7 Year Index coupons réinvestis (code : LEC5TREU INDEX) pour la part SI, +10 points de base pour la part I, + 65 points de base pour la part R, calculé à partir de la dernière valeur liquidative de l'exercice comptable précédent ou, à défaut de la date de création de la part.

Assiette : Actif net
(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :
- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance
et ;

- la valeur d'un actif de comparaison ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul
et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.
(2) A compter du premier exercice du fonds ouvert le 10/11/2023, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
(6) Elle est potentiellement acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2024

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions
La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Titres vifs actions ; bons de souscription warrants et obligations convertibles: Part fixe revenant au dépositaire : 25 EUR TTC pour les valeurs françaises, belges et néerlandaises 60 EUR TTC pour les autres valeurs étrangères Titres de créances et instruments du marché monétaire : Part fixe revenant au dépositaire : 25 EUR TTC pour les valeurs françaises, belges et néerlandaises 45 EUR TTC pour les autres valeurs étrangères OPCVM et FIA Forfait revenant 100% au dépositaire : 15 EUR TTC OPCVM et FIA commercialisés en France/admis Euroclear 40 EUR TTC OPCVM et FIA commercialisés à l'Etranger 150 EUR TTC pour « OPC off-shore » Dérivés : Revenant 100% au dépositaire : MONEP - EUREX (€) Futures – Options sur Indices : 1€/lot Options : 0.30% minimum 7€ LIFFE Futures – Options 1.50£/lot CME-BOT US Futures 1.50$/lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :
Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :
• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :
Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :
Néant

Garantie donnée :
Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion. Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire de l'OPCVM : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires
Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d’information concernant le contenu de l’annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d’Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l’investissement.

La notation peut s’appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d’un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l’émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d’Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d’activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**12 739 130,36**	**0,00**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 062 647,82	14 329 005,86
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 794 933,66	-2 306 616,66
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	280 195,85	172 690,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	132 278,83	139 894,77
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-41 952,54	404 155,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**11 377 366,66**	**12 739 130,36**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI I1		
Parts souscrites durant l'exercice	979,001	1 062 647,82
Parts rachetés durant l'exercice	-1 826,401	-1 978 917,76
Solde net des souscriptions/rachats	-847,400	-916 269,94
PART CAPI SI		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	-76,020	-816 015,90
Solde net des souscriptions/rachats	-76,020	-816 015,90

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI I1	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI SI	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400FT55	PART CAPI I1	Capitalisable	EUR	8 670 253,96	7 893,551	1 098,39
FR001400FT63	PART CAPI SI	Capitalisable	EUR	2 707 112,70	245,983	11 005,28

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**0,00**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**10 598,25**	10 598,25	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**698,66**	698,66	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**110,17**	0,00	0,00	0,00	110,17
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**11 296,91**	**0,00**	**0,00**	**110,17**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	1 373,70	3 234,33	2 090,28	3 899,94
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698,66	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	110,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**110,17**	**0,00**	**0,00**	**1 373,70**	**3 234,33**	**2 788,94**	**3 899,94**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	6 506,79	4 091,46	0,00
Titres de créances	698,66	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**7 205,45**	**4 091,46**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**0,00**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-29 710,78
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	**-29 710,78**
Total des créances et dettes	**-29 710,78**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI I1	31/12/2025
Frais fixes	95 183,12
Frais fixes en % actuel	1,05
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI SI	31/12/2025
Frais fixes	27 667,29
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			**0,00**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**259 329,10**	**193 511,10**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**259 329,10**	**193 511,10**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**259 329,10**	**193 511,10**

PART CAPI I1		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	195 617,33	139 134,11
Total	**195 617,33**	**139 134,11**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI SI		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	63 711,77	54 376,99
Total	**63 711,77**	**54 376,99**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**122 553,28**	**141 610,24**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**122 553,28**	**141 610,24**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**122 553,28**	**141 610,24**

PART CAPI I1		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	93 405,58	103 472,38
Total	**93 405,58**	**103 472,38**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI SI		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	29 147,70	38 137,86
Total	**29 147,70**	**38 137,86**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**10 598 250,16**	**93,15**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**10 598 250,16**	**93,15**
Articles personnels			390 148,97	3,43
VF 4,25%23-070329	EUR	375	390 148,97	3,43
Assurance - Non vie			452 737,76	3,98
AXA TV21-071041	EUR	505	452 737,76	3,98
Assurance vie			565 318,03	4,97
CNP ASSURANCES TV19-270750	EUR	6	565 318,03	4,97
Automobiles et équipementiers			1 493 758,48	13,13
FAURECIA 2,375%21-150629	EUR	200	195 655,89	1,72
MERCEDES-BENZ GP0,75%20-100930	EUR	100	91 354,41	0,80
MOTABILITY OP 3,5%23-170731	EUR	274	280 149,42	2,46
MOTABILITY OP 3,625%24-240729	EUR	306	317 238,46	2,79
VALEO 5,875%23-120429	EUR	3	336 167,10	2,96
VOLVO CAR 4,25%22-310528	EUR	259	273 193,20	2,40
Banques			167 086,36	1,47
CM ARKEA 0,875%21-110333	EUR	2	167 086,36	1,47
Bâtiment et matériaux de construction			349 761,27	3,07
HEIGR 3.95 07/19/34	EUR	337	349 761,27	3,07
Chimie			472 217,73	4,15
AIR LIQUIDE FINANC 0,375%21-31	EUR	3	261 294,33	2,30
COVESTRO 4,75%22-151128	EUR	2	210 923,40	1,85
Electricité			953 898,35	8,38
EDF TV21-PERP.	EUR	2	396 903,23	3,49
EDP-ENERGIAS TV23-230483	EUR	1	109 472,52	0,96
EDPPL 4 5/8 09/16/54	EUR	2	212 918,03	1,87
ORSTED TV22-PERP.	EUR	228	234 604,57	2,06
Fournisseurs de services de télécommunications			1 090 668,85	9,59
ORANGE 3,875%23-110935	EUR	3	307 414,52	2,70
TELEFO 6 3/4 PERP	EUR	4	451 352,71	3,97
TITIM 1 5/8 01/18/29	EUR	340	331 901,62	2,92
Gaz eau et services multiples aux collectivités			495 007,00	4,35
IBERDROLA INTL TV21-PERP. NC9	EUR	3	285 699,00	2,51
SAUR 4 7/8 10/24/29	EUR	200	209 308,00	1,84
Ingénierie Industrielle			101 640,47	0,89
SKF 3,125%22-140928	EUR	100	101 640,47	0,89
Investissement immobilier et services			422 851,34	3,72
VONOVIA 4,25%24-100434	EUR	4	422 851,34	3,72
Matériel équipements destinés aux TI			355 481,64	3,12
REXEL 5,25%23-150930	EUR	337	355 481,64	3,12

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services de traitement et élim des déchets			246 783,57	2,17
SECHE ENVIRON 2,25%21-151128	EUR	252	246 783,57	2,17
Services financiers et de crédit			355 499,23	3,13
TALANX 1 3/4 12/01/42	EUR	4	355 499,23	3,13
Societés de placement immobilier			1 308 797,04	11,50
ICADE 1%22-190130	EUR	5	460 378,22	4,05
PRAEMIA HEALTH.1,375%20-170930	EUR	6	546 698,30	4,80
URWFP 3 7/8 09/11/34	EUR	3	301 720,52	2,65
Transport industriel			1 029 023,07	9,04
ATOSTR 4 5/8 02/28/36	EUR	400	429 491,01	3,77
EAST JAPAN RAILWAY 4,11%23-43	EUR	400	405 946,03	3,57
LA POSTE 1,45%18-301128	EUR	2	193 586,03	1,70
Voyages et Loisirs			347 571,00	3,06
AFFP 8 1/8 05/31/28	EUR	3	347 571,00	3,06
Titres de créances			**698 660,51**	**6,14**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**698 660,51**	**6,14**
Souverains			698 660,51	6,14
DBR 2.3 02/15/33	EUR	70 000 000	698 660,51	6,14
Total			**11 296 910,67**	**99,29**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositios du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 296 910,67
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	110 166,77
Autres passifs (-)	-29 710,78
Total = actif net	**11 377 366,66**